



"SAINTE-AGNÈS DOIT RESTER LA COMMUNE AGRÉABLE QUE NOUS CONNAISSONS."

Le retard de parution de notre magazine trimestriel est totalement dû aux évènements que j'ai largement médiatisé à travers les mass-médias, aussi je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Comme vous le savez, sans m'en avoir informé au préalable, le Préfet des Alpes-Maritimes d'un commun accord avec le maire de Roquebrune-Cap-Martin et le maire de Menton, Président de la communauté d'agglomération, a désigné Sainte-Agnès pour accueillir au village une population migrante au centre « Ormea », dont le propriétaire est la commune de Roquebrune-Cap-Martin.

Comment peut-on imposer à un village de telles contraintes qui risquent de compromettre gravement sa tranquillité ?

Sainte-Agnès ne possède ni police municipale ni services sanitaires. Elle ne peut accueillir cette population alors que Menton, Roquebrune-Cap-Martin ou Beausoleil possèdent des services de police, des bâtiments ou des terrains pouvant accueillir des structures provisoires d'hébergement.

Pour quelles raisons de telles décisions sont-elles prises à moins d'un an des échéances électorales ?

Non, Sainte-Agnès doit rester la commune agréable que nous connaissons et je vous ferai part de l'avancement de ce dossier pour lequel et en l'état, je suis farouchement opposé et pour lequel diverses procédures administratives ont été lancées. Merci d'ailleurs pour votre soutien à la pétition initiée à cette occasion.

Les revendications et les mécontentements exprimés ou soutenus depuis quelques semaines par un grand nombre de français, trouvent à mon sens leur origine dans l'injustice sociale et fiscale, vécue ou ressentie par nombre de nos compatriotes.

Bien que condamnant totalement les violences qui ont accompagné ces manifestations, je retiens toutefois un point qui me semble fondamental : partout, des personnes souffrent de l'isolement, de la pauvreté, de l'indifférence, de l'injustice.

La concertation et la discussion sont devenues incontournables. Nous vivons actuellement une profonde mutation de notre société. Les français veulent être acteurs de la vie politique en étant associés aux prises de décisions. C'est une évolution inéluctable, qui va concerner tout le monde. Les élus de tous niveaux (des parlementaires aux élus locaux) et les agents de l'administration (des hauts fonctionnaires aux personnels des mairies) voient leurs métiers évoluer dans ce sens. À chacun d'accepter cette mutation profonde, et de s'y préparer. Cela ne remet pas en cause la qualité du travail effectué mais cela va modifier la manière d'accomplir ses missions. Pour autant, les associations de toutes natures et les habitants eux-mêmes doivent aussi rentrer dans cette concertation :

SOMMAIRE

| PAGES 2 - 3 | ÉDITO | PAGE 4 | FINANCES MUNICIPALES | PAGES 5 - 6 - 7 | TRAVAUX 2018 - 2019 | PAGES 8 - 9 | FESTIVITÉS DU 1ER SEMESTRE | PAGE 10 | PAGE 12 |
DÉBROUSSAILLEMENT FÊTES À VENIF
| PAGE 11 |
INFOS PRATIQUES

non pas avec la volonté inébranlable d'obtenir immédiatement ce qu'ils souhaitent à tout prix, mais avec une envie de dialogue constructif pour améliorer progressivement et significativement des situations mal vécues.

C'est dans cet esprit que je travaille actuellement avec les conseillers municipaux qui le souhaitent. Nous devons poursuivre notre mobilisation pour défendre nos intérêts, affirmer le rôle fondamental des communes, rester maîtres chez nous.

2018 a été une année faste pour notre commune, tant dans le domaine de la gestion que dans celle des réalisations et des animations.

2019 s'est ouverte avec des projets riches en évènements et en travaux tout en continuant à maîtriser nos dépenses.

J'ai ainsi le plaisir de vous annoncer que lors du conseil municipal du mois d'avril dernier, traitant principalement du vote du budget, j'ai proposé au conseil municipal pour la 3ème année consécutive, de ne pas augmenter le taux des impôts communaux malgré la baisse drastique des dotations de l'État. Notre budget 2019 a donc été construit avec beaucoup d'efforts sur nos dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Pour conclure cet édito, je vous informe que la législation en matière de communication en période de campagne pré-électorale, interdit pendant les

six mois précédant le premier jour du mois où l'élection doit être organisée (entre le 1er septembre 2019 et le 1er mars 2020) les actions de promotion des réalisations ou toutes communications sur la gestion locale qui pourraient avoir un impact électoral. Ce numéro, à parution trimestrielle, sera donc le dernier avant les échéances électorales. Bien évidemment, il retrouvera une diffusion normale après les élections municipales.

Voilà, je suis persuadé que vous saurez être sensibles aux informations qui vous sont communiquées et que grâce à chacun d'entre vous, nous continuerons à bien et mieux vivre ensemble.

> Albert FILIPPI Maire

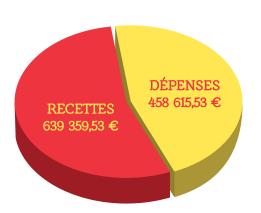
FINANCES MUNICIPALES

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

FONCTIONNEMENT

RECETTES: 1 081 533,90 € DÉPENSES: 842 613,56 €

INVESTISSEMENT



Comme en 2017, le compte administratif 2018 reflète une véritable continuité des efforts fournis tout au long de l'année, pour le maintien d'une situation financière saine et équilibrée.

Nous poursuivrons en 2019 l'optimisation de

notre gestion en partenariat avec les différentes administrations : l'État, la Région, le Département et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, afin d'obtenir de sérieux soutiens financiers pour la réalisation de nos projets.

LE CHOIX DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE BUDGET 2019

Le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour l'exercice de l'année en cours. C'est ainsi que dans sa séance du 10 avril dernier, le conseil municipal dans sa majorité a voté le budget 2019 qui s'établit comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT:

922 854,70 €

SECTION INVESTISSEMENT:

780 851,12 €

La réalisation des différentes opérations a été guidée par une même vision : maîtriser notre développement en offrant des équipements et un cadre de vie adaptés aux particularités et urgences de nos différents quartiers.

Pour la troisième année consécutive le conseil municipal dans sa majorité a décidé de :

- Ne pas augmenter les taux d'imposition
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement
- Poursuivre la sécurisation de la commune

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2018

POUR RAPPEL, L'ESSENTIEL DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Route de la colline Chantier en deux phases : mise en place du chantier - abattage d'arbres - démolition de chaussée - déblais de toutes natures - sciage des enrobés - réalisation de bordures bétons - projetés - drains - micros pieux - grillage double torsion - etc. (sur cette voirie le montant des travaux déjà effectués et votés représente la somme de 319 521,36 €).	Phase 1 : côté aval achevé 100 640,32 €
	Phase 2 : côté amont en cours 165 627,48 €
Chemin des Cabrolles Rabotage pour ancrage - couche d'accrochage à l'émulsion - etc.	16 490,17 €
Route de Gajessa Sciage des enrobés, rabotage - couche d'accrochage - reprofilage - etc.	30 126,96 €
Chemin du Fortin Réglage et compactage - couche d'accrochage - bande de roulement - etc.	33 378,98 €
Route du haut Cabrolles Confortement de talus - protection des réseaux - etc.	14 591,20 €

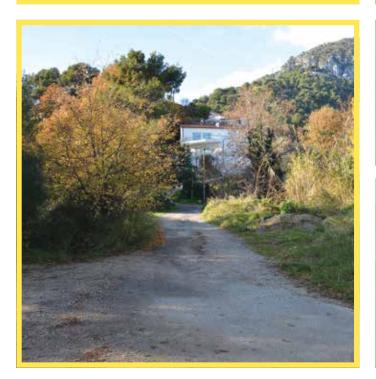
Petit rappel en images (avant/aprés) de certains lieux ci-dessus mentionnés.



CHEMIN DU FORTIN

C'est sur environ 1 km que les enrobés ont été réalisés rendant ce chemin beaucoup plus carrossable et agréable pour les riverains.

AVANT



APRÈS





TRAVAUX RÉALISÉS EN 2018

ROUTE DE GAJESSA

Les enrobés ont été réalisés sur plus de 200 mètres.

AVANT



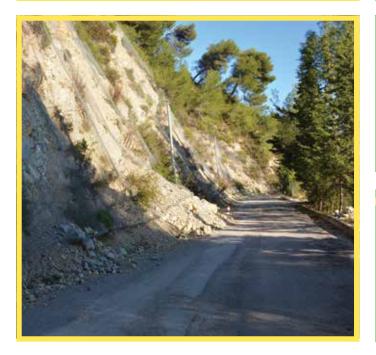
APRÈS



ROUTE DE LA COLLINE

Phase 1 coté aval les photos parlent d'elles-mêmes. Des barrières de sécurité seront également mises en place.

AVANT



APRÈS





TRAVAUX RÉALISÉS EN 2018

CHEMIN DU VIRARON

Réfection sur près de 80 mètres des enrobés.

AVANT



APRÈS



AU VILLAGE

Une double borne de recharge pour les véhicules électriques a été implantée sur le parking du Fort.





TRAVAUX EN COURS

- Route de la colline

- Poursuite des murs de soutènement dans la partie haute jusqu'au chemin Sainte-Lucie et dans sa partie basse, après vidage des filets, au niveau du numéro 1009.





- Poursuite du vidage des filets programmée ainsi que la réfection de la chaussée face au 896 de la route du haut Cabrolles.
- Les travaux des parkings du quartier Edifizio seront réalisés en 2020.

FESTIVITÉS OFFICIELLES DU 1^{ER} SEMESTRE

FÊTE DE LA SAINTE-AGNÈS (27 JANVIER)

C'est comme toujours devant une nombreuse assistance que s'est déroulée la traditionnelle « Fête de la Sainte-Agnès » en présence des élus des communes avoisinantes.













FESTIVITÉS OFFICIELLES DU 1^{ER} SEMESTRE

SALON DE LA VOYANCE (30 MARS)



40^{ème} CRITERIUM DES RANDONNEURS DE SAINTE-AGNÈS (1ER MAI)

Le Critérium du 1er mai 2019 a accueilli 277 participants. Trois parcours étaient proposés par l'Association des Randonneurs de Sainte-Agnès, un sportif de 18 km et 2100 m de dénivelé positif, un intermédiaire de 20 km pour 1000 m et enfin un parcours

familial de 18 km pour 550 m. À cette occasion , monsieur Albert FILIPPI, maire de Sainte-Agnès a remis à monsieur René VERNE, Président de l'association, la médaille de la commune de Sainte-Agnès pour son engagement.





8 MAI 1945

Les enfants de l'école Charles Imbert ont célébré l'anniversaire de la fin de la seconde guerre





LISA RODRIGUEZ A PORTÉ HAUT LES COULEURS DU CLUB DE LA GARDE ET DE SAINTE-AGNÈS (18 ET 19 MAI)

Grâce à d'interminables heures de travail et de répétitions effectuées quotidiennement dans son club, dès sa sortie du lycée, Lisa a pu gravir la plus haute marche du podium. Cette championne de France junior de gymnastique aérobic. National A, a porté fièrement les couleurs de notre village, en remportant pour la seconde fois en solo, la très convoitée médaille d'or.

SORTIE DES AÎNÉS À TENDE (25 MAI)

Nos Aînés ont eu l'occasion de visiter le musée des Merveilles à Tende au cours de leur sortie annuelle, s'en est suivi un excellent repas traditionnel Tendasque. Merci à monsieur le Maire de Tende, Jean-Pierre VASSALLO et son 1er adjoint Bernadette FORESTIER pour la qualité de leur réception.



DÉBROUSSAILLEMENT

Arrêté préfectoral n°2014-452 du 10 juin 2014

Portant règlementation permanent du débroussaillement obligatoire et du maintien en état débroussaillé dans le département des Alpes-Maritimes.

Opération visant à assurer la protection des personnes, des biens, installations et milieux naturels.

Article 1

Les dispositions du présent arrêté sont applicables sur le territoire de toutes les communes du département dans les bois, forêt, landes, maquis et garrigues, ainsi que tous les terrains qui en sont situés à moins de 200 m, y compris les voies qui les traversent.

Article 4

Le débroussaillement est l'ensemble des opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature, dans le but de diminuer l'intensité et limiter la propagation des incendies...Il ne vise pas à l'éradication définitive de la végétation et ne s'assimile ni à une coupe rase, ni à un défrichement.

La réalisation du débroussaillement nécessite :

Point 1 : Le maintien par la taille et l'élagage des houppiers des arbres à une distance de tout point des constructions et installations.

Point 2 : Un écartement des 3 m entre houppiers avec la possibilité de maintenir des bouquets d'arbres d'un diamètre maximal de 15 m.

Point 3 : L'élagage des arbres sur la moitié de la

hauteur pour les sujets de moins de 4 m et sur 2 m de hauteur pour les sujets de plus de 4 m.

Point 4 : La coupe de la végétation herbacée et ligneuse basse au niveau du sol.

Point 5: La suppression des arbustes en sous-étage. Point 6: L'élimination ou le broyage des végétaux et des rémanents de coupe et de débroussaillement dans le respect strict de la règlementation en vigueur. Point 7: Les haies non séparatives doivent être distantes des constructions, installations et autres

Point 7: Les haies non séparatives doivent être distantes des constructions, installations et autres ligneux d'au moins 3 m et avoir une épaisseur maximale de 2 m.

Point 8: Les haies séparatives, d'une hauteur maximale de 2 m doivent être distantes d'au moins 3 m des constructions, installations, de l'espace naturel et des haies voisines et avoir une épaisseur maximale de 2 m.

Point 9 : Le maintien en état débroussaillé doit être assuré tout au long de l'année.

Article 7 A

Conformément à l'article L.134-6 du code forestier, le débroussaillement et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires de 50 m de toute installation ou 100 m selon prescriptions PPRIF ou arrêté municipal.

Article 7 B

Aux abords des voies privées y donnant accès sur une profondeur de :

- 10 m pour les massifs de classe 1
- 4 m pour les massifs de classe 2
- 2 m pour les massifs de classe 3



INFOS PRATIQUES



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- Du lundi au vendredi matin de 08h30 à 12h30
- Le lundi et le mercredi de 14h à 18h
- Le mardi et le jeudi de 14h à 18h sur rendez-vous

Tél: 04 93 35 84 58 - Fax: 04 92 10 35 14 Email: mairiesteagnes@wanadoo.fr Site web: www.sainteagnes.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Une assistante sociale est à votre écoute sur rendez-vous au 04 89 04 30 20.

MÉDECIN ET INFIRMIÈRE

Docteur Paolo DE FEO (permanence assurée le samedi matin au village à partir de 10h).

Infirmière Caroline LOTS: 06 37 61 62 57

ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (C.A.R.F) vous propose de composer un numéro indigo unique au tarif d'un appel local 0800 080 350.

Déchetterie Menton: 04 93 41 51 96

FORT MAGINOT

- Du 1^{er} juillet au 30 septembre inclus le fort est ouvert tous les jours de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30.
- Du 1^{er} octobre au 30 juin inclus le fort est ouvert uniquement le week-end de 14h à 17h30 (pendant la fête du citron le fort est ouvert tous les jours de 14h à 17h30).

Des visites de groupe peuvent être organisées sur réservation tout au long de l'année.

Adultes : 6 €

Enfants de 4 à 14 ans : 3 €

Groupes (minimum 20 personnes) : 4 €

Renseignements: 04 93 35 84 58 ou 06 88 75 70 89

DIVERS

 $\begin{array}{l} \textbf{Gendarmerie Nationale Menton}: 04\ 93\ 35\ 72\ 35 \\ \textbf{Police Nationale Menton}: 04\ 93\ 28\ 66\ 00 \\ \end{array}$

Pompiers Menton: 04 93 37 74 10

ERDF: 0810 333 106 **GRDF**: 0800 473 333

ORFEO (Veolia eau) : 0892 233 499 (n° payant) Météo Alpes-Maritimes : 0899 710 206 (n° payant)



TRANSPORT POUR LES JEUNES

À la rentrée prochaine, l'ensemble des élèves provençaux, alpins et azuréens de moins de 26 ans scolarisés, étudiants ou apprentis pourront bénéficier d'un abonnement unique sur l'intégralité du réseau régional de transport « ZOU » durant toute l'année :

« Zou! Études » = 9,20 € / mois et pour qu'aucun enfant perde ce bénéfice il sera de 4,60 €/ mois pour les familles les plus modestes et à partir du 3ème enfant pour les familles nombreuses.

CALENDRIER DES FÊTES COMMUNALES 2019

AVEC LA PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS
« E VIVA SAN' AGNE »
ET « LES AMIS DE SAINTE-AGNÈS »

22 juin • Fête de la Saint-Jean
23 juin à 11h • Messe de la Saint-Jean
13 juillet • Bal au village

14 juillet à 17h30 • Cérémonie

17 juillet - Soirée estivale avec le groupe Sax Appeal

27 juillet - Bal de la lavande

28 juillet - Fête de la lavande

07 août - Soirée estivale avec le groupe Emily Johnson's Band

14 août • Bal au village

24 août - Fête des Cabrolles

21/22 septembre - Journées européennes du patrimoine

28 septembre à 11h • Messe de la Saint-Michel

31 octobre - Halloween (cabane des Marmottes)

11 novembre à 15h - Cérémonie

07 décembre - Noël des Anciens au village

08 décembre - Spectacle de Noël (cabane des Marmottes)

14 décembre à 11h • Messe de la Sainte-Lucie

24 décembre à 18h • Messe de Noël